

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 JANVIER

HALTE-LA

La commission du travail ne nous paraît avoir nul souci des redoutables responsabilités que lui a faites l'insouciance malignité de M. Constans.

Un jour, en effet, M. Constans a majestueusement déposé sur le bureau de la Chambre une loi sur les retraites ouvrières dont il n'avait pas voulu calculer les conséquences et a dit, en souriant, à ces messieurs de la commission du travail : Voilà un sujet d'actualité ; mettez-vous à l'œuvre et travaillez.

Et la commission a obéi avec un tel esprit de condescendance que le projet de M. Constans jugé impraticable par les hommes sérieux est de beaucoup dépassé par le système auquel la commission veut attacher son nom, duquel elle attend sa gloire, où elle prépare un abîme.

Peu importe à ces hardis novateurs que les citoyens se trouvent étreints dans un socialisme d'Etat poussé jusqu'à la fureur ?

Peu importe à ces législateurs empiriques qu'un jour le budget de la France se trouve grevé de millions incalculables et que la fortune publique s'affaisse sous le poids du fardeau ? Ils prennent les idées de M. Constans pour un simple *minimum* et en comblent les lacunes par des interlignes où l'on ne trouve que les allures d'une divagation monomane.

Ainsi, tout citoyen, appartenant à telle ou telle catégorie, est réputé vouloir s'assurer, est inscrit d'office au grand livre des retraites nationales et ne s'en peut faire rayer que par un acte d'opposition régulièrement notifié.

Ainsi l'assurance ne comprend pas seulement les salariés et employés dont le traitement ne dépasse pas 3,000 fr. ; elle s'étend à

des catégories nouvelles de petits propriétaires et rentiers dont la cote est à déterminer.

Ainsi encore les institutions de prévoyance particulières, les caisses spéciales des entreprises privées ou des grandes compagnies seront comme expropriées par l'Etat qui aura seul le monopole des assurances et qui en fera l'objet d'une comptabilité publique aussi effrayante par son immensité que par ses détails.

Et quelle est la base unique d'une si colossale entreprise ?

Une contribution de l'Etat égale à la contribution cumulée de l'employé et de l'employeur, ou à la seule contribution du rentier.

Quand on se prend à appliquer des chiffres à cette esquisse administrative, quand on veut se rendre compte du résultat qui, dans trente années, affectera le budget de la France, on se perd dans un ensemble de multiplications et de divisions où nul ne peut se reconnaître. Un mathématicien renommé a parlé de 400 millions ; un autre, non moins distingué, n'a pas reculé devant une hypothèse de 800 millions.

Bref, nous sommes ici dans le domaine de la folie pure et nous n'avons qu'une chose à dire : à savoir que l'œuvre actuelle de la Commission est un acheminement nouveau vers la banqueroute par la voie qu'aura tracé le socialisme d'Etat.

Et quand nous en serons là, non seulement il n'y aura plus de finances dans notre pays, mais l'ordre social aura été si profondément troublé que la victoire appartiendra à la révolution.

N'est-il pas opportun, en pareille occurrence, de nous rappeler le péril que fit courir, il y a quelques années, aux finances de la France le plan concerté entre M. de Freycinet et M. Léon Say ?

Le premier obtint du Parlement le classe-

ment de 17,000 kilomètres de chemin de fer, qui devaient constituer le réseau de l'Etat.

Le second conçut l'idée de faire face aux frais de la construction par des émissions successives de rente amortissable.

Il y eut deux émissions ; puis on s'aperçut bientôt que le crédit de la France n'était pas de force à supporter ces appels réitérés à l'emprunt et, pour éviter la ruine, on fit les *conventions* avec les grandes compagnies, et l'on fut heureux de pouvoir relever l'Etat des engagements qu'il avait contractés, avec une inconcevable témérité.

En un mot, le crédit de la France se trouva sauvé par celui des grandes institutions qui pouvaient prendre sa place et diviser les charges.

Voilà un exemple à bien méditer, dans les circonstances actuelles ; il renferme une terrible leçon ; il montre la supériorité et la nécessité des initiatives privées ; il prouve, avec surabondance, que pour donner aux retraites ouvrières une assiette sérieuse et vraiment sociale, il faut en laisser la responsabilité aux libres initiatives de toutes les associations et qu'enfin le rôle de l'Etat n'est en pareille matière qu'un rôle de contrôle justifié au besoin par des subventions limitées.

Quand, en face du péril, nous disons : Halte-là ! notre cri est celui du patriotisme, de la raison et du bon sens.

M. Fallières et les évêques

M. Fallières, qui semble vouloir perpétuer le souvenir des malheureux incidents de Rome, vient de retenir une partie du traitement de l'évêque de Carcassonne pour avoir été sans autorisation en pèlerinage auprès du Pape.

Voici le texte de la missive ministérielle signifiant cette retenue :

« Paris le 29 décembre.

» Monsieur l'évêque,

» J'ai l'honneur de vous adresser le mandat du quatrième trimestre de l'exercice 1891, du traitement qui vous est dû, conformément à l'article 65 de la loi du 18 germinal an X.

» Comme, au cours de ce trimestre, vous avez quitté votre diocèse pour vous rendre hors de France, sans autorisation, j'ai dû, sous réserve de toutes autres observations, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours pendant lesquels vous avez enfreint l'article 20 de la même loi.

» Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

» Le garde des sceaux,
Ministre de la justice et des cultes,

» A. FALLIÈRES. »

Les évêques de France ne sont pas des écoliers, mais M. Fallières est un fameux pion, lui !

En lisant sa lettre on croyait l'entendre dire : « Elève Billiard, vous aurez huit jours de retenue... de traitement ! »

M^{re} l'évêque de Carcassonne a immédiatement accusé réception de ces éternes administratives ; il l'a fait dans la lettre suivante, pleine de dignité :

« Carcassonne, 31 décembre 1891.

» Monsieur le ministre,

» En m'adressant le mandat du traitement qui m'est dû pour le quatrième trimestre de l'exercice 1891, vous me faites l'honneur de m'informer que, comme au cours de ce trimestre j'ai quitté mon diocèse pour me rendre hors de France sans autorisation, vous avez cru devoir, en visant l'article 20 de la loi du 18 germinal an X, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours d'absence.

» J'aurais le droit de protester contre cette mesure, j'aime mieux me borner à vous accuser réception de votre lettre.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Alors Gaétane en voulait presque à tout le monde : à elle-même pour n'avoir pas cherché du travail avec plus d'acharnement ; à son père, ce père frivole et égoïste qui avait dissipé follement son bien ; est-ce qu'il était digne d'avoir des enfants puisqu'il ne savait que les ruiner pour satisfaire à ses propres plaisirs ?

A force de souffrir, Gaétane devenait injuste ; elle reprochait tout bas à ses cousins de Murière, si bons pour elle et sa sœur, de s'être éternisés à voyager et d'avoir amené Mikaëla trop tard à Marseille ; elle accusait M. Olivier de n'avoir pas fait l'impossible pour faire accepter la *Vestale* au théâtre, et de s'être lassé de rendre service à une inconnue. Elle en voulait même au ciel !

Mais il est certains murmures arrachés par la souffrance que Dieu ne réproche pas, parce qu'ils viennent des lèvres plus que de l'âme, et quoi que sa bouche proférât, le cœur de Gaétane demeurait fidèle.

Elle essayait vainement, la pauvre enfant, de composer son visage pour revenir auprès de sa sœur ; elle savait mal mentir et Mikaëla apercevait toujours l'altération de ses traits et la trace de ses larmes.

Toute l'attention, tout l'amour de la maison de Murière, étaient concentrés sur la malade ; Antoinette la soignait comme une mère, Gaétane ne la quittait pas ; Jeanne et Pierre de Murière ne savaient qu'inventer pour lui procurer une satisfaction, et le bon Méphisto, qu'ils avaient racheté au jeune Mériet et amené à Marseille selon le désir des deux sœurs, le bon Méphisto passait ses jours et ses nuits sous le lit de Mikaëla sans qu'on pût l'en arracher. A peine une fois dans la matinée allait-il chercher un peu de nourriture à la cuisine.

Chaque après-midi on levait la malade et on la portait sur une chaise longue devant la fenêtre ouverte.

Hélas ! chaque fois on la trouvait plus légère ; une pluie de rayons d'or filtrait à travers le feuillage des arbres du cours ; la brise lui apportait des douces senteurs de fleurs ; c'était le charme du printemps naissant que la pauvre phthisique aspirait de toutes ses forces mourantes ; elle souriait toujours et prenait plaisir

à écouter la musique infiniment triste d'un petit enfant, vêtu de peau de chèvre, qui venait jouer de la mandoline sous sa fenêtre ; il chantait de tout son cœur, moins pour gagner quelques sous que pour plaire à cette jolie malade dont le visage était plus blanc que la fleur du gardénia.

Mikaëla pensait parfois à la *maison sans fenêtres*, et, se sachant mortellement atteinte, elle se disait tout bas qu'elle ne la reverrait pas.

Elle ne souffrait presque plus, mais sa faiblesse croissait d'heure en heure ; le printemps rayonnait magnifique, tout exubérait de gaieté ; seule la demeure des Murière restait morne et désolée.

Il arriva, peu de temps après l'installation des jeunes filles à Marseille, une nouvelle qui, six mois auparavant, les eût remplies de joie, tandis que Gaétane pleura en l'apprenant. L'hôtel de M. de Saint-Maur à Paris avait été vendu, après sa mort et la ruine des orphelines, à une riche famille étrangère. En y faisant quelques réparations, on découvrit, scellée dans le mur, à la façon des coffres-forts, une cassette pleine de superbes bijoux. C'étaient ceux de la comtesse de Saint-Maur ; les fillettes les connais-

saient bien, on les leur avait montrés souvent dans leur enfance, puis, après le décès de leur père, ne retrouvant pas ces joyaux, on ne poursuivit pas les recherches, discrètement, pensant que le dissipateur les avait vendus quelque beau jour pour satisfaire à une dette de jeu.

Splendides pour la plupart, ces pierreries revenaient de droit aux demoiselles de Saint-Maur ; le produit de leur vente donna un capital de soixante-dix mille francs.

— Qu'est-ce que cela me fait, maintenant ? murmura Gaétane en froissant la lettre où son tuteur lui apprenait le résultat de cette trouvaille inespérée.

On essaya de le faire comprendre à Mikaëla ; la pauvre enfant sortit de sa torpeur pour dire de sa voix faible comme un souffle :

— Tant mieux, ma Gaétane, au moins tu seras indépendante. Écoute, ajouta-t-elle en attirant sa sœur à elle, écoute, chérie, promets-moi de te faire opérer... tu ne seras plus boiteuse. Promets-moi de te laisser aimer et consoler lorsque... Et puis, ce... cet... Olivier, il faut le retrouver et le démasquer.

— Le démasquer ? fit Gaétane étonnée, croyant que Mikaëla divaguait.

» A quoi me servirait-il de vous dire qu'en allant à Rome je n'ai fait que m'acquiescer de vos devoirs les plus sacrés de ma charge ?

» Au jour de leur sacre, les évêques que vous nommez s'engagent devant Dieu par serment à aller, à des époques périodiques et fixées par l'Eglise, rendre compte de l'administration spirituelle de leur diocèse au Souverain Pontife.

» J'ai toujours rempli cette obligation de conscience sans en demander par avance la permission ; jusqu'alors je n'avais encouru aucun blâme du pouvoir civil : aujourd'hui il vous plaît de me frapper en m'infligeant, par voie administrative, une amende prélevée d'office sur le traitement qui m'est dû ; je ne me plains pas : pour un évêque, mieux vaut un peu moins d'argent et plus d'honneur.

» Agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

» † FÉLIX-ARSÈNE,

» Evêque de Carcassonne. »

« Moins d'argent et plus d'honneur ». Voilà un fier langage auquel la majorité des journaux républicains, évidemment, ne comprendra pas grand'chose.

Quant à la retenue, correspondant au nombre de jours d'absence, elle est d'une admirable mesquinerie ; cette manière de laisser entendre à un évêque que le gouvernement le paye au jour le jour est du dernier galant. M. Fallières veut suivre l'exemple de M. Constans et montrer qu'il est devenu, lui aussi, un « homme très bien ». Sa formule d'apaisement prouve qu'il est tout près d'atteindre le but qu'il se proposait. M. Fallières est même en passe de devenir un homme « encore mieux » que M. Constans. M. le ministre de l'intérieur n'aurait peut-être pas trouvé le trait spirituel de la « retenue correspondant au nombre de jours d'absence » ; M. Yves Guyot non plus.

Nous verrons demain l'appréciation de la presse sur ce procédé ; mais déjà on remarque que les rieurs ne sont pas du côté de M. Fallières.

INFORMATIONS

INQUIÉTUDES PRÉVENTIVES

Le *Temps* a des inquiétudes budgétaires pour... 1893. Déjà ! s'écrieront les satisfaits du régime actuel. Les craintes du *Temps* sont, par malheur, des plus justifiées. Si le budget de 1892 a une apparence d'équilibre, c'est « grâce à des plus values qu'on se flatte d'obtenir grâce aux relèvements de nos tarifs de douanes. » En d'autres termes, c'est un équilibre sur le papier, ce qui est très différent d'un équilibre réel, en argent.

Quant au budget de 1893, « il s'annonce comme étant l'un des plus difficiles que jamais ministre des finances ait eu à préparer. On va

se trouver aux prises, notamment, avec des remboursements d'obligations du Trésor pour lesquels l'argent manque. Le moment serait donc singulièrement choisi pour des abandons de recettes ou pour de prétendues « réformes » fiscales qui seraient un saut dans l'inconnu. »

« L'argent manque » tel est, d'après le *Temps*, lui-même, le résumé de la situation.

Or, comme les dégrèvements et les réformes quelconques ne peuvent s'opérer que lorsque l'argent ne manque pas, il s'ensuit qu'au lieu de dégrèvements nous aurons, l'an prochain, ou de nouveaux emprunts ou de nouveaux impôts — peut-être à la fois des impôts et des emprunts.

Les inquiétudes du *Temps* ne sont que trop justifiées. Par ses propres aveux on voit une fois de plus que ses amis entendent d'une manière déplorable la gestion des finances.

BEURRE ET MARGARINE

La « Chambre syndicale des marchands de beurre, œufs, fromages et crémiers de Paris » a tenu, il y a quelques jours, une importante assemblée générale, rue de Lancry.

Huit cent cinquante intéressés assistaient à cette séance, que présidait M. Herson, le très actif président de la Chambre syndicale.

La grosse question à l'ordre du jour était la margarine. Les marchés de production sont actuellement envahis par ce produit manufacturé, et quels que soient les lieux d'origine des beurres qui arrivent aux Halles, les marchands n'achètent plus maintenant qu'avec la crainte d'être trompés et, ce qui est pis encore, d'être poursuivis, condamnés et déshonorés pour une fraude qu'ils n'ont pas commise et dont ils sont les premières victimes.

Lorsqu'en 1872 fut inventée l'oléo-margarine, on n'entreprit que le traitement des suifs frais desquels on se contenta de tirer le premier jus. C'était un produit naturel et sain qui pouvait rendre quelques services à la classe ouvrière en raison de son bas prix, et si le procédé de fabrication n'avait pas varié, l'agriculture et le commerce ne formuleraient actuellement aucune réclamation.

Mais ce qu'on vend aujourd'hui sous le nom de margarine est le produit d'une composition dont la base est tirée de graisses de toutes natures mélangées d'huiles diverses et barattées ensuite avec du lait additionné de crème ou de beurre naturel. Puis on procède à la coloration, au malaxage et à la mise en mottes exactement comme cela se fait en Normandie pour les beurres les plus purs.

Dans les divers discours prononcés, les marchands de beurre ont déclaré que cette imitation parfaite du vrai beurre, qui est un danger pour le commerce des beurres purs, incite à la fraude.

Une loi est, paraît-il, en préparation au sujet du beurre et de la margarine ; mais elle

contient un article qui obligerait les marchands à s'assurer par analyse officielle de la qualité des beurres. C'est tout à fait impraticable et les mottes de beurre auront le temps de rancir sur les tablettes avant que les intéressés sachent à quoi s'en tenir.

D'ailleurs les experts ne sont pas d'accord ; ils ne cachent pas qu'ils n'ont qu'une médiocre confiance dans leurs instruments. Les jurys ne sont guère plus avancés, et on cite une exposition où le premier prix des beurres a été attribué à de la margarine.

Les membres de la Chambre syndicale ont, à la suite de ces explications, approuvé la marche suivie jusqu'ici par le bureau dans la question de la margarine et, considérant que l'honneur et les intérêts de la corporation sont compromis par l'état de choses actuel, ont décidé de poursuivre leurs revendications.

M^e Comby, avocat-conseil de la Chambre syndicale, a ensuite fait une conférence très applaudie sur cette même question de la margarine et s'est déclaré prêt à appuyer énergiquement les réclamations des marchands de beurre.

AU TONKIN

Les journaux officieux prétendent que le Tonkin est complètement pacifié. Il n'est guère sûr en tout cas. Voici, en effet, ce que raconte l'*Avenir du Tonkin* du 18 novembre :

« Le 13 courant, vers six heures du soir, M. Defendini, employé à la pose des ponts du chemin de fer, pour le compte de la maison Leroy-Cahors, se rendait à Sui-ganh ; au 5^e kilomètre, à l'endroit précis où fut attaqué, il y a deux ans, M. Bourgoïn-Meffre, il reçut une décharge à bout portant tirée par des hommes embusqués derrière un fourré. M. Defendini tomba frappé de trois balles, une à 5 centimètres du sein droit, une autre au cou et la troisième à la main. M. Poumeyrol, surveillant de la voie, averti immédiatement par des coolies de son chantier, courut donner l'alarme à Kep. Un sergent et quelques hommes se rendirent aussitôt sur les lieux, mais ne trouvèrent plus que le cadavre de M. Defendini qu'ils ramenèrent vers neuf heures du soir.

» Pendant la nuit, les « pirates » sont revenus et ont incendié, non loin de là, un magasin contenant des matériaux et appartenant à la maison Cahors. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 3 janvier 1894.

Le 3 0/0 se retrouve au même cours de 95 francs de la fin de l'année dernière. La crise économique et financière qui sévit un peu partout et la diminution des versements aux caisses d'épargne ont arrêté l'essor de la rente 3 0/0 vers le pair. Le cours de 95 fr. semble acquis définitivement, il détermine en quelque sorte le taux accepté de 3 45 0/0 pour la capitalisation de l'intérêt normal de l'argent.

L'action de la Banque de France a progressé de 300 fr. pendant cette année. Cette progression est due à l'augmentation du dividende qui de 151.54 a passé à 171.01 et surtout au projet de renouvellement du privilège.

Le Comptoir National d'Escompte n'a pas repris la place laissée vacante par la chute de l'ancien Comptoir, soit comme Banque de dépôts, soit comme services à rendre au commerce. Il a créé la nouvelle Société du Canal de Corinthe et l'emprunt des Tabacs portugais. Ces résultats ont paru bien insuffisants et le titre de cette société est tombé insensiblement à 640 à 620.

Le Crédit Foncier, pour parer aux effets de la diminution de ses prêts hypothécaires, a dû sortir de ses statuts accidentellement. Les cours de ses actions se trouvent ainsi solidarisés avec des affaires auxquelles on n'était pas accoutumé à le voir se mêler, c'est ce qui explique pourquoi nous les trouvons en baisse à 1,240 au lieu de 1,300 au 31 décembre 1890.

La Banque de Paris, qui n'a pas de dépôts, grâce aux éléments dont se compose le conseil d'administration doublement puissant par ses capitaux et sa grande expérience des affaires de banque, n'a pas eu à souffrir de la débâcle successive des fonds étrangers. L'examen de ces derniers bilans prouve que son conseil d'administration s'est appliqué avec succès à réduire les comptes de participation et à fortifier les réserves statutaires et autres, afin de couvrir les dépréciations accidentelles des valeurs de son portefeuille.

Le Crédit Lyonnais gravite autour du cours de 800 francs. A ce prix, sont dividende de 30 francs fait ressortir le taux de la capitalisation de son action à un peu plus de 5 0/0. Le cours de 800 francs représente un débours réel de 550 francs.

Cet établissement a cherché à remplacer l'ancien Comptoir d'Escompte pour les services à rendre au commerce. Il a ainsi augmenté son portefeuille commercial susceptible de répondre pour le réescompte à la Banque à la nécessité de remboursements précipités de ses dépôts et comptes courants. L'escompte ne pouvant donner que des bénéfices médiocres, le Crédit Lyonnais a trouvé, par la création de ses succursales à l'étranger, à se procurer d'importants bénéfices.

La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 475. Elle n'offre aucune prise aux entreprises de la spéculation à cause de l'excellent classement de ses actions et de la fixité de leur revenu dus à des opérations de banque. Elle a peu d'immobilisations et n'a pas souffert de la dépréciation des fonds étrangers.

Le Crédit Mobilier a travaillé au placement des obligations des chemins espagnols de Porto-Rico et de Linarès-Almería. Son passif est peu important, il est couvert du reste par le portefeuille titre. On craint qu'il ne puisse rien distribuer en 1892.

La Banque d'Escompte est en baisse de 175 fr. sur ses cours de l'année dernière. Son portefeuille ne contient cependant que des valeurs industrielles françaises, mais elle a de grosses exigences et presque toutes ses opérations lui causent des immobilisations qui paralysent son action. Le dédoublement de son capital par l'échange de deux actions libérées de 250 fr. contre une action entièrement libérée doit rassurer ses actionnaires contre tout appel de fonds ultérieurs.

La baisse qui a plus ou moins affecté les sociétés de crédit, a épargné les valeurs immobilières. Aussi on retrouve aux environs de 470 l'action des Immeubles de France.

L'obligation Immeubles de France est recher-

— Oui, écoute, mignonne, je sens que tu es la victime d'une grande injustice ; on voit très clair quand on va mourir...

— Oh ! Mikaëla, pourquoi es-tu si cruelle, pourquoi me dis-tu des choses qui me déchirent le cœur ?

— Il le faut bien, ma chérie ; c'est peut-être la dernière fois que je puis te parler ainsi seule à seule. Je ne veux pas t'effrayer, Gaëte ; d'ailleurs tu connais mon état aussi bien que moi-même.

— Mikaëla !...

— Ne pleure pas ; va, je te vois bien lorsque tu essaies de rire avec une âme triste jusqu'à la mort. Ne rions pas aujourd'hui, veux-tu ? Tu as le cœur tenaillé par l'angoisse, mon pauvre trésor ; et je vais te demander une chose qui te fera pleurer plus encore.

— Quoi donc ?

— De m'amener un prêtre ce soir, car je veux recevoir encore une fois le bon Dieu et je désire qu'on m'administre l'Extrême-Onction. Il est temps.

— Mais, Mika, tu te crois donc bien malade ?

— Il y a longtemps que je sais mon mal jugérissable.

Gaëte sanglotait ; Mikaëla la regardait avec un amour infini, de ses grands yeux tout brûlants de fièvre.

— Il faut que je te confesse toute la vérité, chérie, reprit-elle, car, la sachant, tu souffriras moins.

— Qu'est-ce que tu veux qui me console ? Je n'aime que toi au monde, répondit Gaëte étouffée par les larmes.

— Dieu d'abord.

— Je lui en voudrai si...

— S'il me prend à toi ? Non, car il est le maître et tout ce qu'il fait et bien fait. Ma petite sœur adorée, tu as l'esprit un peu frondeur, je te désirerais plus soumise. Dis-moi, te rappelles-tu comment notre père est mort ?

— Oui, Mika, d'accident, a-t-on prétendu... pour le monde. On l'a trouvé un matin la tête fracassée... oh ! c'était horrible, et sans sacrements, sans prêtre !

— Oui, Gaëte, mais on dit que Dieu donne souvent la grâce au dernier moment. Avec le suprême soupir, notre malheureux père a dû exhiler un acte de repentir absolu.

— Il faut l'espérer, Mika.

— Moi, j'en suis sûre. Tu sais, on nous a

dit que, malgré l'affreuse blessure, son visage était calme et reposé. Souvent, bien souvent, moi, j'ai pensé à cette triste fin.

— Oui, Mikaëla, mais je ne vois pas quel rapport...

— Ne m'interromps pas, laisse-moi achever. Que de fois j'ai prié Dieu qu'il lui donne son paradis, espérant qu'il lui avait envoyé le repentir suprême à la dernière minute, et, pour cela, j'ai offert...

— Qu'as-tu offert, Mika ? fit Gaëte hâlante, car elle devinait.

— Ma vie pour l'âme de mon père.

— Oh ! tu n'as point pensé à moi ; pourquoi ce vœu, puisque je suis encore de ce monde ?

— Ne sois pas égoïste, chérie, songe à ce qu'est l'existence même la plus longue à côté de l'éternité. Tu vois bien que mon offre était bonne, puisque Dieu l'a acceptée. Je ne savais pas s'il m'exaucerait, mais quand je me suis vue si malade et si faible, j'ai compris que ma vie serait courte et je me suis réjouie puisque l'âme de notre père était sauvée.

— Mikaëla, tu es un ange ; et moi qui n'ai jamais songé à cela !

— Toi, tu es plus jeune que moi, tu es faite

pour vivre, pour être heureuse, aimée.

— Heureuse sans toi ? Oh ! Mikaëla !...

— Ma chérie, nous sommes ici-bas pour souffrir, mais tu auras des compensations. Va prier, ma Gaëte, à présent, et fais ton sacrifice à Dieu ; moi, je vais dormir.

VII

On est à ce moment de la journée où il ne fait plus jour et où il ne fait pas nuit encore ; c'est l'heure où les malades souffrent davantage, l'heure où agonisent les mourants.

La veille au soir, Mme Antoinette a vu la lune livide, pour elle c'est signe de trépas, et Méphisto a gémé toute la nuit.

Ce n'est pas à cela que songe Gaëte ; assise tout contre le lit, le visage exsangue, l'œil fixe, elle regarde sommeiller Mikaëla.

Tout à coup la malade sursaute, soulève ses paupières bistrées et dit avec force :

— Gaëte, tu sais, ton drame ?

— Oui, eh bien !

— C'était un chef-d'œuvre, je te dis que c'est un chef-d'œuvre !

— Hélas ! et il n'a pu lui donner la guérison ! soupire tout bas Gaëte.

Soudain, une suffocation prit la mourante

chée à 379.75. Le 40 janvier aura lieu un tirage trimestriel et le remboursement à 1000 fr. des numéros sortis. Ce sera sur les cours actuels une prime à en laisser de 620 francs.

La société Le Crédit fondée cette année au capital de 40 millions, dont moitié versée, a débuté par l'émission des obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, opération qui a obtenu un vrai succès. Cette société, outre qu'elle s'occupera d'affaires de banque et d'entreprises industrielles, se propose d'introduire en France le système des Trusts Anglais, en se rendant solidaire et garante des titres qu'elle émettra.

Les prêts autorisés depuis le mois de janvier dernier par le conseil d'administration du Crédit Foncier de Tunisie atteignent le chiffre de 2,882,000 francs. Cela prouve les services rendus par cette institution dans la Régence.

Les Chemins Economiques s'échangent à 404.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

La fermeture de la chasse vient d'être fixée. Elle aura lieu le 31 janvier pour la Mayenne, les Deux-Sèvres, la Vendée. La date n'est pas encore fixée pour le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure.

PROMOTION. — M. de Cléric, lieutenant-colonel au 1^{er} régiment de cuirassiers, dont nous avons annoncé la promotion au grade de colonel, est affecté au 24^e régiment de cuirassiers.

PUBLICATION DE MARIAGE

Angustin Antonini (veuf), retraité, et Marie-Louise-Augustine Princé (veuve), restaurateur, tous deux à Saumur.

JUPITER ET VÉNUS

Il y a lieu, pour peu que l'on soit amateur des curiosités célestes, de suivre dès à présent le curieux rapprochement de nos brillantes planètes Jupiter et Vénus.

Vendredi soir, 4^{er} janvier, vers 6 heures, Jupiter, assez haut dans le ciel, s'est trouvé à 66 fois environ la largeur de la Lune plus haut et à gauche de Vénus.

Le 8 janvier, la distance des deux planètes ne sera déjà plus que 50 fois la largeur de la Lune.

Le 15, 36 fois. Le 22, 22 fois. Le 29, 14 fois. Le 5 février, environ la largeur de la Lune.

C'est le 6, à 10 heures du matin, que Vénus passe à 4 minutes d'arc au Sud de Jupiter, de sorte qu'à Yokohama du Japon, où il sera environ 7 heures du soir à ce moment, les yeux ne pourront pas distinguer les deux planètes l'une de l'autre.

Le 6 au soir, c'est Vénus qui sera plus haut dans le ciel que Jupiter, de moins qu'une largeur de Lune.

Le 12 février, Vénus sera à environ 42 fois la largeur de la Lune au-dessus de Jupiter.

et la secoua violemment.

— Le prêtre ! balbutia-t-elle.

Sa sœur se pendit au cordon de la sonnette.

Le vicaire de Saint-Charles et le médecin vinrent ensemble. Le dernier se retira après avoir constaté qu'il n'y avait plus rien à faire, le premier resta jusqu'au bout.

Mikaëla commença à mourir.

Pour lui donner de l'air, on ouvrit toutes grandes les fenêtres ; le ciel était d'un bleu de saphir et la première étoile s'y allumait ; Dieu faisait la nuit merveilleusement belle pour cet ange qui s'en allait.

Pierre de Murière, debout, mordait sa moustache pour ne pas pleurer comme un enfant ; sa femme sanglotait ; Antoinette, à travers ses pleurs, répondait aux prières du prêtre, qui présentait le crucifix aux lèvres livides de Mikaëla.

Tous les domestiques, agenouillés au fond de la chambre, ne pouvaient plus contenir l'explosion de leur chagrin. On l'aimait tant, celle qui partait !

Gaëtane, sans larmes, tenait sa bouche attachée aux mains froides de sa sœur.

Au dehors, Marseille riait, chantait... la vie a de ces ironies-là.

Le 19, la distance des deux planètes sera double de la précédente.

Le 26, il y aura environ 36 largeurs de Lune entre elles deux.

LE TEMPS QU'IL FERA

Voici, d'après les dates des points astronomiques, celles des époques critiques et celles des perturbations probables pour le mois de janvier, d'après Nick :

1^o Vers les « 1^{er}, 2, 3, 4, 5 (???) », 6, 7, 8, 10 ; » 2^o vers les « 12, 14, 16 (??), 18, 19, 20, 21, 22 ; » 3^o vers les « 24, 25 (?), 27, 28 (???) », 29, 30, 31. »

Les dates absentes représentent les accalmies ou les éclaircies probables.

Le nombre des points d'interrogation, mis entre parenthèse, indique l'importance probable des perturbations.

D'après ces données, la première dizaine serait plus agitée, plus variable que les deux autres qui, relativement, seraient préférables, et présenteraient quelques accalmies ou éclaircies, principalement sur la zone méridionale, pendant les après-midi.

Les bourrasques qui produisent les perturbations emploient deux ou trois jours pour traverser la France du Nord-Ouest au Sud-Est, et quatre à cinq pour le reste de l'Europe.

Il faut bien se pénétrer de ces données, et en tenir compte, dans chaque localité, suivant sa longitude et sa latitude.

En somme, le mois de janvier aura une certaine analogie avec celui de décembre mais encore un peu plus accusée. Il faut donc se tenir sur ses gardes et prendre ses précautions.

Gare les gros temps ! les sinistres, la neige, les crues d'eau, 1^{re} quinzaine notamment.

UN OUVRIER ANGEVIN LÉGIONNAIRE

On lit dans le *Patriote* :

« Parmi les nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur figure le nom d'un Angevin, M. Louis-Marie Guéneau, dont la famille habite encore notre ville.

» Le nouveau chevalier est sorti des rangs les plus obscurs de la société. C'est un ancien ouvrier serrurier.

» En 1870, il partit comme engagé volontaire et assista aux batailles les plus sanglantes de cette triste campagne.

» A force de travail et de persévérance, il est arrivé au grade de capitaine d'artillerie. Il fait partie actuellement de l'état-major particulier, première section technique de l'artillerie. Il compte 21 ans de services et 2 campagnes.

» C'est M. Guéneau qui a été chargé de réduire le calibre du fusil Lebel pour l'usage de l'artillerie et de la cavalerie.

» On lui doit également l'installation des premiers téléphones militaires.

— Merci et pardon à tous ! murmura Mikaëla dans un ineffable sourire qui transfigura son visage angélique. Elle ajouta d'une voix à peine distincte :

— Gaëtane, soumets-toi, Dieu est bon.

Le prêtre traça sur son front le signe de la croix, et ce fut fini. Mikaëla souriait toujours, mais ne respirait plus.

— Venez, ma pauvre enfant, dit M. de Murière courbant sa haute taille pour emmener Gaëtane.

Mais Gaëtane le regarda sans comprendre et ne répondit pas.

(A suivre.)

Absolument historique.

Une bonne, qui s'est piquée avec la pointe d'une fourchette, paraît très inquiète.

— Songez donc, Madame, dit-elle à sa maîtresse, si c'était du Ruolz, ça pourrait s'envenimer.

— Rassurez-vous, mon enfant, ce n'est pas du Ruolz, c'est de l'argenterie.

— Vous en êtes bien sûre ?

— J'en suis certaine.

Le lendemain, argenterie et bonne avaient filé par le premier train !

» Ces divers titres expliquent amplement la haute récompense qui vient de lui être accordée.

» Nos plus sincères félicitations à cet enfant du peuple qui a su si bien mettre en pratique le proverbe : *Labor improbus omnia vincit.* »

LE DANGER DES APÉRITIFS

Interview du docteur Loncereaux, dans la *Paix* :

« — Il est une intoxication très répandue sur laquelle j'appellerai votre attention. On ne s'en méfie pas ; on la favorise même de toutes les manières. Elle a son heure régulière dans la journée. Et, cependant, elle trouble profondément l'économie à cause de sa fréquence et prépare des sujets bientôt mûrs pour la tuberculose. C'est l'intoxication par les liqueurs dites apéritives, par les amers, par les vermouths, par l'absinthe, par les liqueurs similaires de plus récente invention, renfermant des huiles essentielles.

» L'observation clinique nous apprend que l'usage exagéré et longtemps continué de ces boissons se traduit par des phénomènes toxiques assez semblables et que les effets de l'absinthe et de l'anis sont ceux qu'on a le plus souvent l'occasion d'étudier à l'hôpital, parce que ces deux substances forment le fond des boissons populaires.

» Il faut signaler comme très nuisibles les vulnérables fort usités parmi les femmes du peuple et qui contiennent en quantité des huiles essentielles, puis les amers qui, dans plusieurs circonstances, nous ont présenté des effets désastreux, en un mot toutes les liqueurs fabriquées par la distillation des plantes aromatiques.

» N'oublions pas que le bitter et le vermouth, boissons plus douces et qui, pour ce motif, donnent lieu à une fausse sécurité, car elles ne sont pas moins dangereuses que les précédentes, renferment comme elles des huiles essentielles.

» Un fait d'intoxication par le vermouth, que je soigne en ce moment, se traduit surtout par des douleurs intolérables et un commencement de paralysie des extrémités inférieures. L'intoxication aigüe par l'absinthe ou par les essences est, dans quelques cas, une cause de mort, ainsi qu'il m'a été donné de le constater, ces derniers temps, chez une femme qui succomba au moment de son admission dans mon service.

» Ne soyons donc pas surpris, devant ces tristes constatations, de l'état d'infériorité que nous ont révélé les récentes statistiques relatives à la décroissance de notre population.

» Lorsqu'il échappe aux désordres fonctionnels ou matériels du système nerveux, l'alcoolique, ou le descendant de l'alcoolique, n'offre pas moins, dans de nombreux cas, un certain degré de faiblesse congénitale et d'infanticisme. »

Encore un mot d'un médecin !

Chilleurs-aux-Bois (Loiret), le 7 février 1891. — J'ai été très satisfait de vos Pilules suisses. Je les considère surtout comme utiles à petites doses quotidiennes contre les constipations opiniâtres communes chez les femmes en particulier et contre l'atonie des voies digestives. Elles me paraissent bien préparées et de bonne conservation.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez usage de ma lettre, si vous croyez qu'elle puisse vous être utile.

Dr LERNON.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 2 janvier 1892

GRAVURES

NÉCROLOGIE (Portraits) : M^{sr} Freppel, évêque d'Angers. — M. Albert Wolff. — M. Henry de la Pommeraye.

BEAUX-ARTS : *Jeanne d'Arc*, tableau de M. P. Lagarde (Salon des Champs-Élysées).

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Scène finale du 2^e acte de *Thamara*, opéra de M. Bourgault-Ducoudray.

MARINE : Rentrée des bateaux de pêche au Havre.

PROVINCES DES BALKANS : Les émigrans Bosniaques et Herzégoviens.

LA MODE : Toilettes, pour Janvier.

TEXTE

Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; VARIÉTÉ : *La Semaine des Jouets*, par G. Lenoire ; *Les Théâtres*, par H. Lemaire ; *La Chronique musicale*, par A. Boisard ; *Un Livre de Jules Simon*, par G. Claudin.

NOUVELLES : *Un homme fort*, par Victor Fournel ; *Les Caccarots*, par Henry Gauthier-Villars ; *La mode dans le monde*, par Ludka ; *Échecs et Récréations de la Famille*, par Rosenthal et Layaud.

En supplément : *Le Vertige de l'Inconnu*, roman, par G. Toudouze, illustrations en couleur, par Marold.

Tout nouvel abonné a droit au commencement de ce roman.

Le numéro : 50 centimes.

MARCHÉS

BRISSAC, 31 décembre

Froment, d.-déc., 3 90. — Seigle, 2 65. — Orge, 2 45. — Avoine hiver, 1 75 ; été, 1 60. — Noix, 2 60. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 120 fr. — Paille, 55 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Œufs, la douzaine, 4 fr. — Châtaignes, 4 fr. — Vin rouge, la barrique, 440 fr. — Vin blanc, 80 fr.

CHINON, 31 décembre

Froment, l'hect., 49 fr. — Seigle, 41 50. — Orge, 40 50. — Avoine, 7 25. — Pommes de terre, 5 fr. — Haricots de Soissons, 27 50. — Haricots rouges, 21 50. — Châtaignes, 15 fr. — Œufs, la douz., 4 10. — Poulets, la couple, 4 25. — Canards, 2 fr. — Oies, 6 fr. — Dindons, 44 fr. — Beurre, le kil., 2 20.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 janvier, 12 h. 15 soir.

Le dernier courrier de la côte occidentale d'Afrique rapporte qu'une certaine agitation règne au Dahomey.

Le résident et les miliciens de Cotonou se sont retirés au Grand-Pupo.

Dans un accès de fièvre chaude, M. Guy de Maupassant, le célèbre romancier, a tenté de se suicider en se donnant un coup de rasoir à la gorge.

La blessure est sans gravité.

HAVAS.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : *Marchale*, *Violette*, *Héliotrope*, *Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. la litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très
joli quartier. — Vue magnifique
sur la Loire.

Rendu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

Avec remise, écurie, jardin,
Au centre du Pont-Fouchard.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON

RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, nota-
ire. (734)

UNE MAISON

De Commerce de détail

De Saumur

DEMANDE UNE TRÈS-BONNE
Caissière.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, né-
gociant, rue de la Comédie.

A VENDRE

d'Occasion

Un OMNIBUS de famille

A UN OU DEUX CHEVAUX.

S'adresser à M. CHARPENTIER, à
Allonnes.

A LOUER

Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, com-
posée de cinq pièces, et deux belles
pièces et un cabinet au premier
étage, avec jolis petits parterres.
Le tout dépendant d'une maison à
Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu,
n° 27.

S'adresser, pour traiter, à M.
GUSTAVE LEROY, propriétaire, à
Saumur, même rue, n° 29.

A VENDRE

Maison avec Jardin

Au Pont-Fouchard.

S'adresser au bureau du journal

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur
d'informer sa clientèle que depuis
le 28 décembre 1891, ses ateliers
et salons de couture sont trans-
férés, 6, rue d'Orléans, à Sau-
mur, au premier étage.

DEMANDE D'AGENT

La Société LA LUTÈCE (cap. 1,000,000)
dont le siège est à Paris, 58, rue Laf-
fite, et qui assure Propriétaires et
Locataires contre tous dégâts causés
dans les maisons par des fuites d'eau
distribuées, ménagères, pluviales et
de water-closets, même en cas de GEL,
pression hydraulique, engorgement
et rupture de tuyaux, réservoirs, ro-
binets laissés ouverts par oubli ou né-
gligence, et qui garantit aussi la répa-
ration desdits tuyaux, robinets et
appareils, demande un agent général
pour la représenter à Saumur.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans
la contrée et jouissant d'une
bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agraffes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. —
Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Ni-
colas, Saumur.

ON RECOMMANDE, d'une façon spé-
ciale, un brave homme sans
emploi, honnête travailleur, peut
être employé comme gardien,
concierge, aide jardinier, manœu-
vre, etc.

Excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,
n° 21 bis. (143)

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

POUR CADEAUX D'ÉTRENNES

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU Russe

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion

des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de
Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOËL

ARTICLES

De Luxe



DEMANDEZ LA BOITE

Grand Prix

P. ANDRIEU

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

ÉTRENNES 1892



SPIRITUEUX

ET

LIQUEURS

Des Premières Marques

FRUITS A L'EAU-DE-VIE

Sirops et Punchs

Pour Bals et Soirées

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années
d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui
sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est
épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

ÉTRENNES 1892

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines,
Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits,
Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,